

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC465

présenté par

M. Berta, rapporteur, Mme Hérin, rapporteure M. Raphan, rapporteur et Mme Gomez-Bassac, rapporteure

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 214, substituer au taux :

« 1 % »

le taux :

« 2 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ANR doit concentrer davantage de moyens au partage de la culture scientifique.